

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Bureau de l'aménagement du territoire
et des installations classées

Affaire suivie par :
Jean-Marie MILLET

☎ : 02.47.33.12.47

Fax direction : 02.47.64.76.69

Mél : jean-marie.millet@indre-et-
loire.gouv.fr

acte domaine croix morin.odt

S.C.E.A. DOMAINE DE LA CROIX MORIN
Monsieur Wiersma
LA CROIX MORIN
37120 COURCOUE

Tours, le **31 MAI 2017**

Monsieur,

Par courrier du 20 avril 2017, reçu dans mes services le 12 mai dernier, vous m'avez adressé un dossier relatif à la reconstruction de la stabulation des génisses de votre élevage bovin soumis à enregistrement, situé à l'adresse ci-dessus et réglementé par l'arrêté préfectoral n° 17538 du 11 octobre 2004 pour un effectif de 350 vaches laitières.

Après consultation de l'inspection des installations classées de la direction départementale de la protection des populations, il apparaît que le projet consiste à remplacer à l'identique un bâtiment dont la structure a été déstabilisée par un épisode venteux.

Le nouveau bâtiment disposera de panneaux photovoltaïques en toiture, cette dernière étant réalisée en bac acier.

Par ailleurs, le projet permettra le désamiantage de la stabulation actuelle.

Je prends donc acte de ces travaux qui ne modifient pas le classement de l'élevage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice,

Béatrice NOROIS-BOIDIN

Copies : insp. I.C. D.D.P.P.
mairie de Courcoué

